

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 38032

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Turquois

ARTICLE 22

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« au »,

insérer les mots :

« premier alinéa du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.